



BIENVENUE AU GOLF CLUB DE SION

DEVENEZ MEMBRE DU GOLF CLUB DE SION

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le Golf Club de Sion jouit d'un parcours de 18 trous. Situé dans un écrin de verdure qui propose un panorama exceptionnel, il a été construit en 2002 par un architecte de renommée internationale, le Suisse Peter Harradine.

Grâce au climat exceptionnel du Valais central, le parcours est ouvert toute l'année. Il ne ferme que lorsque la neige le recouvre.

Selon nos statuts, nous pouvons accepter un nombre maximum de 650 membres actifs. Il reste aujourd'hui des transferts de parts possibles et nous serions heureux de vous accueillir au sein de notre Club.

L'ambiance du Golf Club de Sion est extrêmement conviviale. La qualité de l'entretien du parcours et de ses infrastructures mais aussi de l'accueil et du service répond aux attentes de chacun. Situé à deux minutes tant de la sortie d'autoroute que du centre-ville de Sion, notre Club est facilement accessible. Son restaurant, réputé comme l'une des meilleures tables de la région, vous attend pour vous surprendre. Rien ne s'oppose à votre future adhésion!

Une gestion rigoureuse depuis toujours nous a mis dans une situation économique qui nous permet d'avoir des finances saines et de faire face à nos engagements financiers. Aujourd'hui, nous proposons plusieurs possibilités d'adhésion (part individuelle, part entreprise, part en second et statut spécial 22-30 ans) et, parmi celles-ci, plusieurs choix possibles pour la saison en fonction de vos préférences. Vous trouverez les détails dans les pages qui suivent. En devenant membre du Golf Club de Sion, vous participez à la vie conviviale du club et de celle dynamique de ses sections.

Golfeur débutant ou expérimenté, nous espérons que vous répondrez favorablement à notre invitation à rejoindre notre club. Notre club manager se tient à votre entière disposition pour répondre de vive voix à toutes vos questions.

Nous vous prions de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Comité du Golf Club de Sion



INSCRIPTION A L'ASSOCIATION DU GOLF CLUB DE SION

PART INDIVIDUELLE

Le (la) soussigné(e),

Nom : _____

Prénom : _____

Profession : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Adresse e-mail : _____

N° de téléphone : _____

Handicap : _____

Eventuel home club : _____

Déclare :

- adhérer à l'Association du Golf Club de Sion en s'engageant à verser le montant de CHF 15'000.- (quinze mille francs) pour la finance d'entrée dans un délai de 30 jours dès réception de la facture y relative ;
- avoir pris connaissance des statuts de l'Association du Golf Club de Sion et les accepte ;
- avoir été informé que la finance d'entrée n'est pas versée à fonds perdu ; la cession d'une part est soumise à l'approbation et au contrôle préalable du comité ;
- savoir que le remboursement de sa part ne pourra intervenir automatiquement après sa démission, excepté s'il présente un candidat à sa succession au comité du club ; s'il ne présente personne, il sera inscrit sur une liste d'attente et devra patienter plusieurs mois voire années avant d'être remboursé ;
- avoir connaissance que le Golf Club de Sion utilise ses coordonnées et données personnelles à des fins strictement liées au Club, à son fonctionnement et aux communications sur ses activités.

Le membre adhérent :

Lieu et date : _____



FORMULAIRE CHOIX SAISON 2021

PART INDIVIDUELLE

Nom : _____

Prénom : _____

Selon le règlement financier en vigueur, nous vous invitons à nous faire part de votre choix pour la saison 2021 parmi les possibilités suivantes :

CHOIX 1 :

Cotisation	CHF	500.-
Abonnement de jeu (personnel)	CHF	1'800.-
Carte SWISS GOLF	CHF	70.-

CHOIX 2 :

Cotisation	CHF	500.-
25 bons green-fees (transmissibles)	CHF	1'800.-
Carte SWISS GOLF	CHF	70.-

CHOIX 3 :

Cotisation	CHF	500.-
Sans carte SWISS GOLF		

NOTE : Pour les personnes dont le Home Club n'est pas Sion, veuillez biffer la carte SWISS GOLF dans l'un ou l'autre des choix et préciser votre Home Club juste à côté.

Le membre adhérent :

Lieu et date : _____

Merci de nous renvoyer ce formulaire dans les meilleurs délais :
Golf Club de Sion, Route de Vissigen 150, 1950 Sion | info@golfclubsion.ch
Nous y donnerons suite prochainement.



INSCRIPTION A L'ASSOCIATION DU GOLF CLUB DE SION

PART ENTREPRISE

L'entreprise : _____

Représentée par :

Nom : _____

Prénom : _____

Profession : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Adresse e-mail : _____

N° de téléphone : _____

Handicap : _____

Eventuel home club : _____

Déclare :

- adhérer à l'Association du Golf Club de Sion en s'engageant à verser le montant de CHF 15'000.- (quinze mille francs) pour la finance d'entrée dans un délai de 30 jours dès réception de la facture y relative ;
- avoir pris connaissance des statuts de l'Association du Golf Club de Sion et les accepte ;
- avoir été informé que la finance d'entrée n'est pas versée à fonds perdu ; la cession d'une part est soumise à l'approbation et au contrôle préalable du comité ;
- savoir que le remboursement de sa part ne pourra intervenir automatiquement après sa démission, excepté s'il présente un candidat à sa succession au comité du club ; s'il ne présente personne, il sera inscrit sur une liste d'attente et devra patienter plusieurs mois voire années avant d'être remboursé.

Le membre adhérent et le timbre de l'entreprise :

Lieu et date : _____



FORMULAIRE CHOIX SAISON 2021

PART ENTREPRISE

L'entreprise : _____

Personne profitant de la part entreprise pour la saison 2021 :

Prénom : _____

Nom : _____

Profession : _____

Date de naissance : _____

Adresse exacte : _____

N° de téléphone : _____

E-mail : _____

Handicap : _____

La facture est à envoyer à l'adresse de: la personne nommée ci-dessus l'entreprise

- CHOIX 1 :**
- | | |
|-------------------------------|-------------|
| Cotisation | CHF 500.- |
| Abonnement de jeu (personnel) | CHF 1'800.- |
| Carte SWISS GOLF | CHF 70.- |
- (uniquement pour membres de la famille propriétaire de l'entreprise ou de la direction de celle-ci)
- CHOIX 2 :**
- | | |
|-------------------------------------|-------------|
| Cotisation | CHF 500.- |
| 25 bons green-fees (transmissibles) | CHF 1'800.- |
| Carte SWISS GOLF | CHF 70.- |
- (uniquement pour membres de la famille propriétaire de l'entreprise ou de la direction de celle-ci)
- CHOIX 3 :**
- Une cotisation réduite à CHF 250.- et 5 green-fees gratuits (**sans** carte SWISS GOLF)

Notes :

- votre choix est valable uniquement pour la saison 2021. Le comité du club se réserve le droit de modifier ces conditions pour les saisons à venir
- le bénéficiaire du droit de jeu de votre part entreprise qui n'est pas membre de la famille propriétaire de l'entreprise ou de la direction de celle-ci ne peut pas participer au Championnat du Club, à la Coupe du Capitaine et aux Interclubs suisses organisés par SWISS GOLF.
- sans nouvelle de votre part, nous partons du principe que les choix 2020 sont reconduits

Le membre adhérent et le timbre de l'entreprise

Lieu et date : _____

Merci de nous renvoyer ce formulaire dans les meilleurs délais :
Golf Club de Sion, Route de Vissigen 150, 1950 Sion | info@golfclubsion.ch
Nous y donnerons suite prochainement.



INSCRIPTION A L'ASSOCIATION DU GOLF CLUB DE SION

PART INDIVIDUELLE OU ENTREPRISE A PAIEMENTS ECHELONNES

Le (la) soussigné(e),

Nom : _____

Prénom : _____

Profession : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Adresse e-mail : _____

N° de téléphone : _____

Handicap : _____

Eventuel home club : _____

Déclare :

- adhérer à l'Association du Golf Club de Sion en s'engageant à verser le montant de CHF 4'500.- (quatre mille cinq cent francs) pour la finance d'entrée ainsi que CHF 500.- (cinq cent francs) de frais administratifs dans un délai de 30 jours dès réception de la facture y relative ;
- avoir pris connaissance des statuts de l'Association du Golf Club de Sion et du règlement concernant l'acquisition d'une part à paiement échelonné, et les accepte ;
- s'acquitter du montant de CHF 750.- par année dès la seconde année pour une durée maximale de 14 ans ;
- savoir que le remboursement de sa part est réglé par l'art. 5 et 6 du règlement concernant l'acquisition d'une part du Golf Club de Sion comme membre actif à paiements échelonnés.

Le membre/L'entreprise adhérent/e :

Lieu et date : _____



PART A PAIEMENTS ECHELONNES

REGLEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION D'UNE PART DU GOLF CLUB DE SION COMME MEMBRE ACTIF A PAIEMENTS ECHELONNES

1. BUT

Le but de ce règlement est de fixer les modalités financières particulières pour acquérir une part du Golf Club de Sion accordant le titre de membre actif au sens de l'art. 7 des statuts du club.

2. MODALITÉS

Le prix global final est fixé à CHF 15'000.- (quinze mille francs). Ce montant est honoré de la manière suivante :

- a. Versement initial de CHF 4'500.- (quatre mille cinq cents francs) + CHF 500.- (cinq cents francs) à titre de frais de gestion du dossier.
- b. Dès la deuxième année, versement annuel pendant 14 ans de CHF 750.- (sept cent cinquante francs) au minimum en sus de la cotisation annuelle et du droit de jeu conformément à l'art. 7 des statuts.
- c. Le nouveau membre peut en tout temps verser l'intégralité du solde dû.

3. MEMBRES JUNIORS

Les membres juniors âgés de 20 à 25 ans qui font partie de la section juniors du Golf Club de Sion peuvent, durant cette période, s'engager à devenir membre à part entière au sens de l'art.7 des statuts précités selon les modalités suivantes :

- a. Versement d'annuités de CHF 750.- (sept cent cinquante francs) jusqu'à 25 ans révolus en plus des cotisations obligatoires.
- b. Versement de la tranche de CHF 4'500.- (quatre mille cinq cents francs) à l'âge de 26 ans.
- c. Versement du solde dû selon les modalités fixées sous chiffre 2. litt. b.

4. DROITS ET OBLIGATIONS

La qualité de membre actif au sens de l'article 7 précité ne devient effective qu'à l'issue du paiement global des CHF 15'000.- (quinze mille francs). Toutefois, pendant cette période, le membre acquéreur ci-dessous obtient tous les droits et obligations figurant dans les statuts et le règlement du club, documents qui font partie intégrante du présent règlement.

5. FIN DU CONTRAT

Si le membre acquéreur devait démissionner ou cesser d'assumer les obligations financières décrites supra, les prestations financières acquittées seront considérées comme versées à fonds perdus et acquises au club si la démission ou la cessation intervient dans les 5 ans qui suivent la date du présent contrat. Cette échéance passée, la somme lui sera remboursée selon les modalités fixées par le comité sous le chiffre 6 du présent contrat.

6. MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Le membre démissionnaire pourra se faire rembourser l'intégralité de ses paiements dès la sixième année aux conditions suivantes :

- a. Sa part est reprise par un nouveau membre présenté par lui-même ;
- b. Le nouveau membre s'acquitte du montant de CHF 15'000.- (quinze mille francs) au comptant.

Le montant remboursé correspondra à la mise de fonds initiale soit CHF 4'500.- (quatre mille cinq cents francs) plus les annuités de CHF 750.- (sept cent cinquante francs) payées.

Si le membre démissionnaire ne trouve pas de remplaçant à l'achat de sa part, sa mise de fonds initiale de CHF 4'500.- (quatre mille cinq cents francs) lui sera remboursée avec les annuités payées, sous déduction d'une indemnité pour rupture de contrat de 10 % des sommes totales versées. Les frais administratifs de CHF 500.- payés la première année à l'inscription sont acquis par le Golf Club de Sion.

7. DISPOSITION FINALE

Le signataire ci-dessous reconnaît être soumis aux statuts et règlement qui régissent le Golf Club de Sion et déclare en avoir pris connaissance.

Par sa signature, il s'engage à respecter les accords financiers ci-dessus et admet que sa signature vaut reconnaissance de dettes au sens de l'art 80 de la LP.

Le membre adhérent :

Lieu et date : _____



INSCRIPTION A L'ASSOCIATION DU GOLF CLUB DE SION

PART EN SECOND

Le statut de **membre en second** (part à CHF 5'000.-) donne droit à des prestations de jeu équivalentes à celles des membres du Club (abonnement, green-fee, etc.). Le membre en second n'a cependant pas droit à la carte Swiss Golf de membre du Golf Club de Sion. Ce statut est accordé aux conditions cumulatives suivantes :

- être domicilié hors du Canton du Valais (fournir une attestation de votre domicile hors Canton du Valais) ;
- être affilié à un club hors Canton du Valais (fournir une attestation de membre d'un club hors Canton du Valais);
- être propriétaire d'une résidence secondaire dans le Canton du Valais (fournir une attestation de résidence secondaire dans le Canton du Valais).

Le (la) soussigné(e),

Nom : _____

Prénom : _____

Profession : _____

Date de naissance : _____

Adresse domicile principal : _____

Adresse résidence secondaire : _____

Adresse e-mail : _____

N° de téléphone : _____

Handicap : _____

Home club : _____

Déclare :

- adhérer à l'Association du Golf Club de Sion en s'engageant à verser le montant de **CHF 5'000.-** (cinq mille francs) pour la finance d'entrée dans un délai de 30 jours dès réception de la facture y relative ;
- avoir pris connaissance des statuts de l'Association du Golf Club de Sion et les accepte ;
- avoir été informé que la finance d'entrée n'est pas versée à fonds perdu ; la cession d'une part est soumise à l'approbation et au contrôle préalable du comité ;
- savoir que le remboursement de sa part ne pourra intervenir automatiquement après sa démission, excepté s'il présente un candidat à sa succession au comité du club ; s'il ne présente personne, il sera inscrit sur une liste d'attente et devra patienter plusieurs mois voire années avant d'être remboursé.

Le membre en second adhérent :

Lieu et date : _____



FORMULAIRE CHOIX SAISON 2021

PART EN SECOND

Nom : _____

Prénom : _____

Selon le règlement en vigueur, nous vous invitons à nous faire part de votre choix pour la saison 2021 parmi les possibilités suivantes :

CHOIX 1 :

Cotisation	CHF	500.-
Abonnement de jeu (personnel)	CHF	1'800.-
Sans carte SWISS GOLF		

CHOIX 2 :

Cotisation	CHF	500.-
25 bons green-fees (transmissibles)	CHF	1'800.-
Sans carte SWISS GOLF		

CHOIX 3 :

Cotisation	CHF	500.-
Sans carte SWISS GOLF		

Le membre en second adhérent :

Lieu et date : _____



INSCRIPTION A L'ASSOCIATION DU GOLF CLUB DE SION

STATUT « JEUNE MEMBRE » 22-33 ANS

Vous avez entre 22 et 33 ans et aimeriez faire partie d'un Club et de sa vie sportive, devenez membre du Golf Club de Sion et profitez des conditions adaptées à votre âge.

Acompte sur la part du Golf Club de Sion à 15'000.-	3'000.-
Acompte annuel sur achat part – dès la 2ème année	500.-
Cotisation annuelle	500.-
Abonnement annuel - offert la première année	1'800.-
Carte Swiss Golf annuelle	80.-

Coût de la 1ère année	3'580.-
Coût annuel dès la 2ème année	2'880.-

Solde à payer à 34 ans pour acquérir la part du Golf Club de Sion à 15'000.- avec entrée à 22 ans (33 ans = 12 années d'acomptes)	6'500.-
--	---------

Statut et conditions:

- Le jeune est considéré comme membre du Golf Club de Sion avec le statut spécial « jeune membre »
- La 1ère année, l'abonnement de jeu est offert.
- Dès que le jeune atteint sa 34ème année, il s'acquitte de la somme restante pour atteindre les 15'000.- correspondant à la valeur d'une part au Golf Club de Sion.
- Si le jeune démissionne après ses 33 ans, seuls les 3'000.- d'acompte seront remboursés.



INSCRIPTION A L'ASSOCIATION DU GOLF CLUB DE SION

STATUT « JEUNE MEMBRE » 22-33 ANS

Le (la) soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Profession :

Date de naissance :

Adresse domicile :

Adresse e-mail :

N° de téléphone :

Handicap :

Déclare :

- adhérer à l'Association du Golf Club de Sion avec le statut spécial de « jeune membre » ;
- avoir pris connaissance des conditions liées à ce statut et des statuts de l'Association du Golf Club de Sion et les accepte ;

Le membre adhérent :

Lieu et date : _____



FORMULAIRE CHOIX SAISON 2021

STATUT « JEUNE MEMBRE » 22-33 ANS

Nom : _____

Prénom : _____

Nous vous invitons à nous faire part de votre choix pour la saison 2021 parmi les possibilités suivantes :

CHOIX 1 :

Cotisation	CHF	500.-
Acompte sur achat part – dès la 2 ^{ème} année	CHF	500.-
Carte SWISS GOLF	CHF	80.-
Abonnement de jeu (personnel) : offert la première année	CHF	1'800.-

CHOIX 2 :

Cotisation	CHF	500.-
Acompte sur achat part – dès la 2 ^{ème} année	CHF	500.-
Carte SWISS GOLF	CHF	80.-
25 bons green-fees (transmissibles) : offerts la première année	CHF	1'800.-

Le membre adhérent :

Lieu et date : _____

Merci de nous renvoyer ce formulaire dans les meilleurs délais :
Golf Club de Sion, Route de Vissigen 150, 1950 Sion | info@golfclubsion.ch
Nous y donnerons suite prochainement.



BIENVENUE AU GOLF CLUB DE SION

LE MOT DE L'ARCHITECTE DU GOLF CLUB DE SION

Cher ami golfeur,

Logé dans le creux de la vallée du Rhône, sur la plaine de Grand Champsec, le Golf Club de Sion bénéficie d'un ensoleillement optimal. Ce parcours de 18 trous, qui s'étend sur 42 hectares, est dominé par les châteaux de Valère et de Tourbillon.

Le terrain plat, qui est bordé au Nord par le Rhône et à l'Est par le bois de la Borgne, présente des difficultés techniques intéressantes. C'est un parcours agréable à jouer par tous les golfeurs, quel que soit leur handicap. Nous n'avons pas introduit d'obstacles superflus ou artificiels qui ne font que causer des grandes frustrations à la majorité des joueurs.

Les fairways sont larges, les greens généreux, et les caractéristiques naturelles du site, tels les arbres majeurs existants, le canal, la traditionnelle meunière ou le vent dominant ont été pris en compte pour offrir une magnifique expérience dans un cadre authentique.

Mais ne mésestimez pas ce tracé car le parcours peut à tout moment être rendu plus difficile pour les tournois importants, notamment en réduisant la largeur des fairways et en laissant pousser les semi-roughs et les roughs. Le parcours se transforme alors en un vrai test de golf, et ceci d'autant plus que les arbres nouvellement plantés auront un peu grandi.

Je vous souhaite beaucoup de plaisir dans ce cadre et sous ce soleil valaisan extraordinaire.

Peter Harradine

Golf Course Architect